

jour, d'une semaine, d'un mois, ou même d'un an, comme le désirent la plupart des provinces? Qui aura à en souffrir? Seulement le moi du premier ministre et du ministre des Finances, et rien d'autre. Je vois des députés là-bas qui rient et qui se trémoussent parce que nous nous plaignons qu'on nous force à adopter le bill par le truchement de la clôture, tout comme l'avaient fait les députés libéraux dans le cadre du débat sur le pipeline. Rien n'a changé, à l'exception des visages. Ils ont tous ri et dit que le public en est enchanté. Il est étrange de voir le peu de mémoire qu'ont certains députés ainsi que le ministre des Finances. Souvenez-vous de ce qui était arrivé au gouvernement d'alors que dirigeait le très honorable C. D. Howe. M. Howe se souciait peu de la coutume parlementaire et était assez doué dans bon nombre d'autres domaines. On ne peut en dire autant de la clique actuelle. La même chose s'est passée . . .

• (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis navré d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, l'erreur la plus grossière du parti au pouvoir est de croire que le Parlement canadien est un instrument à son service et qu'il peut le manœuvrer à son gré, selon qu'il y va de son intérêt ou non.

Monsieur le président, on trouvera peut-être ces propos un peu durs, mais j'avoue franchement qu'ils sont foncièrement vrais. Les Canadiens, à cause des déboires de l'opposition, vivent actuellement un moment assez triste, savoir l'enlèvement d'un gouvernement qui, dans ses projets de loi, remplace le dynamisme, l'efficacité et l'imagination par la force et la hâte d'adopter ses lois, pour éviter que la critique s'accumule trop. En somme, plus vite le bill sur la réforme fiscale sera adopté, moins la population aura le temps de dire ce qu'elle en pense et plus vite elle devra l'avaler.

Des députés ministériels ont pris la parole sur la motion tendant à imposer l'article 75c du Règlement, cet après-midi, et pas un n'a réussi à avancer un seul argument qui m'aurait incité à appuyer cette mesure.

Monsieur le président, on accuse—l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Forest) l'a fait tantôt—les députés de l'opposition de faire de l'obstruction. Devant la supposée obstruction des députés de l'opposition, le gouvernement, lui, donne dans l'autre extrême—en supposant que cette obstruction soit vraie—et adopte une mesure extrême: la guillotiner.

Il serait peut-être bon, monsieur le président, de se demander ce qu'est l'obstruction. L'obstruction, à mon sens, même si mes connaissances sur ce sujet sont très limitées, c'est «une sorte de retenue volontaire, abusive des travaux de la Chambre, au point que toute évolution du débat est devenue, en pratique, impossible». «Obstruction», dans mon esprit, signifie que plus rien ne va, plus rien ne fonctionne au Parlement, et que la perte de temps, ou l'arrêt d'évolution, ne sert pas les intérêts du Parlement, du gouvernement ou de la population.

Partant de cette définition, qu'arrive-t-il ici, à la Chambre? Faisons-nous de l'obstruction?

Si l'on me prouvait que je fais ou que nous faisons de l'obstruction, je serais d'accord sur l'imposition de la clô-

ture, car je crois trop au Parlement et à l'efficacité du rôle du député.

Mais, monsieur le président, tel n'est pas le cas. Il n'y a pas d'obstruction ici, à la Chambre, depuis le début de ces travaux. Il y a bien eu des discours, parfois inutiles, comme on en a entendus cet après-midi. Vous sembliez impatient, monsieur le président, et veuillez croire que je partageais votre impatience.

Mais, à mon avis, si l'on entreprend un travail, qu'il s'agisse du projet de réforme fiscale, du bill sur l'application des mesures de guerre, sur la réorganisation du gouvernement, ou de tout autre bill, quelle est son évolution, quelles sont ses différentes étapes, à part celles prévues à la procédure?

D'abord, ce projet de loi est parvenu aux députés en vue d'une étude préliminaire. Ensuite, à la Chambre, selon la procédure, on franchit certaines étapes. Une fois qu'on a analysé le bill, qu'on l'a scruté, les députés de tous les partis sont invités à y apporter des amendements. Une fois que tout cela est fait, on passe à son adoption. Ce n'est qu'au moment où les députés ont eu le temps d'étudier le bill, de le scruter, de l'analyser, de tenter de l'améliorer en proposant des amendements, qu'on pense à son adoption.

Toutefois, depuis le début de l'étude de ce projet de loi, le gouvernement n'a accepté aucun amendement provenant de l'opposition. Nous lui avons présenté, la semaine dernière, un amendement en faveur des gagne-petit. C'est bien pour eux, en tout cas, que nous, créditistes, sommes ici. Nous avons présenté un amendement visant à demander au gouvernement de reconnaître aux travailleurs, aux ouvriers, aux cultivateurs, aux gagne-petit en général, les mêmes droits qui sont accordés aux spécialistes, c'est-à-dire la possibilité de déduire une partie du coût de leur équipement, parce que celui-ci leur est absolument nécessaire pour gagner leur vie.

Qu'avons-nous vu, monsieur le président? A cause d'une procédure absolument archaïque et ridicule, le vote en comité plénier a été un «bingo». A cause de cette procédure, certains députés ministériels votaient contre les propositions. Ensuite, ces gens viendront dire que les créditistes ou les autres députés de l'opposition accomplissent un travail inutile, font de l'obstruction et perdent leur temps. Notre principal rôle, comme députés, ce pour quoi nous sommes payés, est de veiller à ce que les bills servent le mieux possible les intérêts des Canadiens. C'est pourquoi nous avons présenté un amendement.

Aujourd'hui, on impose le règlement de clôture en disant: Vous n'avez pas le droit de présenter d'amendement, vous retardez les travaux de la Chambre.

Monsieur le président, de deux choses l'une: ou nous croyons au Parlement, ou nous n'y croyons pas. Si nous y croyons, nous allons adopter des amendements positifs, de part et d'autre de la Chambre.

Pour ma part, je suis intéressé à étudier tout amendement provenant du gouvernement, et j'ai étudié avec intérêt ceux présentés par l'honorable ministre des Finances (M. Benson). Mais pourquoi l'opposition devrait-elle afficher cette attitude honnête et objective vis-à-vis de ce qui provient du gouvernement, alors que les députés ministériels estiment que tout ce qui vient de l'opposition est mauvais? Pourquoi? Parce que le gouvernement ne crois pas au Parlement.

Monsieur le président, le gouvernement est d'avis que l'imposition de la clôture est la meilleure façon d'éviter les débats et d'améliorer ses projets de loi.